

Lons-Le-Saunier, Le 12/01/2016

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU JURA  
POLE GESTION FISCALE  
8 Avenue Thurel BP 640  
39021 LONS-LE –SAUNIER cedex  
Mél : ddip39.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Réception :  
8h30-12h et 13h30-16h  
Ou sur rendez-vous  
Affaire suivie par : Eric VIRET  
Téléphone : 03. 84.43.46.47  
Télécopie : 03.84.43.15.36  
Référence :

Le Responsable du Pôle de la Gestion Fiscale

à

Madame, Monsieur le Maire

Objet : Bénéfices agricoles forfaitaires  
Cultures Générales. Année 2015

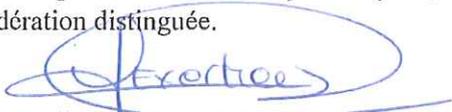
Les éléments de calculs retenus pour la détermination des bénéfices agricoles forfaitaires concernant les cultures générales pour le département du Jura ont été publiés au Journal Officiel du 06 janvier 2016.

J'ai l'honneur de vous adresser, aux fins d'affichage en votre Mairie, le détail de ces éléments de calculs en fonction du Revenu Cadastral Moyen (RCM) des exploitations.

Catégories	Région	Bénéfices (euros/hectare)
	<b>Ensemble du département</b>	
1	Exploitation dont le RCM est supérieur à 34.00€	397,60€
2	Exploitation dont le RCM est compris entre 29€ et 34€	340,80€
3	Exploitation dont le RCM est compris entre 24€ et 29€	284,00€
4	Exploitation dont le RCM est compris entre 17.50€ et 24€	227,20€
5	Exploitation dont le RCM est inférieur à 17.50€	142,00€

Il est appliqué un abattement de 10% sur le revenu cadastral des exploitations de la Région I.N.S.E.E. : Bresse.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

  
Lydie EXERTIER-DURAND

Administrateur des Finances Publiques Adjoint